

Morières, le 1^{er} Juin 2019

Aff suivie par : L-MORALES
Objet : Mise en place prépaiement-
Rentrée scolaire 2019-2020.

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES.



NOUVEAU MODE DE RESERVATION ET PREPAIEMENT DES ACTIVITES POUR LA RENTREE 2019-2020

Chers parents,

Depuis 2014, la municipalité a mis en place un guichet unique pour les services EDUCATION, ENFANCE et JEUNESSE, situé à l'Espace Robert DION.

Ce guichet permet la gestion de l'ensemble des inscriptions scolaires, périscolaires (garderie matin, restauration scolaire, activités du soir), extrascolaires (ALSH Ecole Buissonnière) et ludothèque.

Afin d'anticiper les besoins des différents accueils municipaux, une évolution de l'organisation du guichet unique s'avère nécessaire.

Dès l'été 2019, un nouveau dispositif vous permettra de réserver les différentes activités proposées par la municipalité pour la rentrée et de **prépayer** ces réservations.

Le prépaiement des activités sera facilité par la mise en place d'un nouveau portail familles qui permettra le règlement en ligne, avec carte bancaire, depuis votre PC ou smartphone.

Dès validation de votre inscription administrative, un identifiant et un mot de passe vous seront délivrés pour l'année scolaire. Ceux-ci vous permettront une connexion à tout moment.

En cas de difficultés, le guichet unique restera votre interlocuteur privilégié et sera joignable aux numéros et horaires suivants :

04.86.19.20.28 ou 04.86.19.20.30- Tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h sauf le vendredi après midi.

Nous vous remercions de votre attention et vigilance quant aux conditions d'inscriptions qui évoluent fortement et qui supposent une réservation anticipée de votre part accompagnée systématiquement du paiement. Sans réservation anticipée, une majoration sera appliquée sur certaines prestations ou activités.

Vous trouverez ci-après le détail des conditions d'inscriptions qui s'appliqueront dès le 15 juillet 2019 (date d'ouverture du portail familles) :

	CONDITIONS d'INSCRIPTIONS	SUR LE PORTAIL FAMILLES	AU GUICHET UNIQUE
Accueil du matin	Inscription libre et ouverte à l'année-	Tarif majoré de 50 % si réservation de J-10 à J-2 (jour de fréquentation). Blocage 48h avant jour J sur le portail (sans le we)	Tarif majoré de 50 % si réservation de J-10 à J (jour de fréquentation).
Restauration scolaire	Inscription libre et ouverte à l'année	Tarif majoré de 50 % si réservation de J-10 à J-2 (jour de fréquentation). Blocage 48 avant jour J sur le portail (sans le we)	Tarif majoré de 50 % si réservation de J-10 à J (jour de fréquentation).
Accueil du soir	Inscription de vacances à vacances, avec possibilité de s'inscrire en cours de période. inscriptions non modifiables et non annulables sur la période.	PAS DE MAJORATION. Blocage 48h avant le jour J sur le portail (sans le we)	PAS DE MAJORATION
MERCREDIS – ALSH ECOLE BUISSONNIERE	Inscription libre et ouverte à l'année Sous réserve de disponibilité inscriptions non modifiables et non annulables sur la période	PAS DE MAJORATION Blocage 48h avant le jour J sur le portail (sans le we)	PAS DE MAJORATION
PETITES ET GRANDES VACANCES- ALSH ECOLE BUISSONNIERE	Inscription à la période (de vacances à vacances). Sous réserve de disponibilité inscriptions non modifiables et non annulables sur la période	PAS DE MAJORATION Blocage 48h avant la période sur le portail (sans le we)	PAS DE MAJORATION
LUDOTHEQUE	Inscription libre et ouverte à l'année-	PAS D'INSCRIPTION SUR LE PORTAIL	INSCRIPTION AU GUICHET UNIQUE

Afin de pouvoir procéder aux différentes réservations, il est nécessaire de respecter les dates du calendrier scolaire dont vous trouverez les périodes ci-dessous pour l'année 2019-2020 :

Calendrier scolaire	Dates
Rentrée scolaire 2019-2020	Jour de reprise : lundi 2 Septembre 2019
Période scolaire 1	Du lundi 2 septembre au vendredi 18 octobre 2019
Vacances de la Toussaint	Du lundi 21 octobre au vendredi 1er novembre 2019
Période scolaire 2	Du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2019
Vacances de Noël 2020	Du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Période scolaire 3	Du lundi 6 janvier au vendredi 14 février 2020
Vacances d'Hivers 2020	Du lundi 17 février au vendredi 28 février 2020
Période scolaire 4	Du lundi 2 mars au vendredi 10 avril 2020
Vacances de Printemps 2020	Du lundi 13 avril au vendredi 24 avril 2020
Période scolaire 5	Du lundi 27 avril au vendredi 3 juillet 2020
Grandes vacances 2020	Du lundi 6 juillet au lundi 2 septembre 2020

Ce nouveau dispositif permet d'effectuer plusieurs réservations en ligne, simultanément ou de manière différée :

Si vous effectuez plusieurs réservations pour plusieurs services dans le même temps, la facture fera état de l'intégralité de vos réservations, les montants se cumuleront, un seul paiement sera nécessaire.

Si vous effectuez plusieurs réservations pour plusieurs services dans des temps différents, plusieurs factures seront générées, vous aurez différents montants, plusieurs paiements seront nécessaires.

Le paiement validera la réservation. Une facture sera générée automatiquement.
Vous retrouverez l'ensemble de ces documents sur votre compte famille.

En cas de changement ou d'erreur, vous pourrez annuler une réservation, un avoir sera généré et mis à votre crédit.

Le paiement par carte bancaire ne sera possible que sur le portail familles.

Les paiements par chèque, espèces, carte temps libre, carte CESU seront acceptés au guichet unique.

ATTENTION : A partir de Septembre 2019, les prélèvements automatiques seront supprimés.

Pour vous aider dans la compréhension de ce nouveau dispositif, veuillez trouver ci-dessous 3 exemples de réservations aux activités :

Exemple N°1 : Inscription aux activités périscolaires du soir :

Inscription avant le 28 août 2019 minuit sur le portail familles pour la période P1, soit du 2/09/2019 au 18/10/2019.

Si inscription le 29 Août 2019, votre enfant sera accepté à partir du 3 Septembre 2019.

Si inscription le 30 Août 2019, votre enfant sera accepté à partir du 4 Septembre 2019.

Si inscription le 30 Septembre 2019, votre enfant sera accepté à partir 3 Octobre 2019.

Inscription non modifiable et non annulable sur la période. Prépaiement des jours réservés sur la période complète.

Exemple N°2 : Inscription à la restauration scolaire :

Inscription libre et ouverte à l'année-

Vous pouvez réserver et prépayer un jour, une semaine, un mois ou plusieurs mois, sous conditions de toujours anticiper votre réservation et paiement 10 jours à l'avance, afin de ne pas être majoré.

Si inscription à partir du 2 septembre 2019, avoir réservé et payé obligatoirement avant le 19 Août 2019 minuit.

Si inscription à partir du 3 Septembre 2019, avoir réservé et payé obligatoirement avant le 20 Août 2019 minuit.

Inscription modifiable sur la période réservée- Prépaiement de la période réservée uniquement-

Exemple N°3 : Inscription à l'ALSH pour les petites vacances de Toussaint :

Inscription à la période-, soit une ou deux semaines de vacances, entre le 18 octobre et le 31 octobre 2019, selon le nombre de places disponibles.

La vente des places sera bloquée sur le portail familles 48h avant le début du centre de loisirs, soit le 16 Octobre 2019 à minuit.

Pour l'ensemble des services, en cas d'absence de l'enfant, il sera nécessaire de produire un justificatif médical au guichet unique. Ce dernier devra être produit dans un délai de 48h, afin qu'un avoir ou remboursement puisse être effectué.

Les règlements intérieurs des différents accueils périscolaires, extrascolaires, ludothèque seront disponibles sur le portail familles et au guichet unique. Ils précisent de manière détaillée le dispositif ainsi que l'organisation des différents temps. Merci de les consulter.

Le guichet reste à votre disposition durant cette période de transition pour vous accompagner et vous guider.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères et cordiales salutations.



HOTEL DE VILLE

